

**Postulat Muriel Cuendet Schmidt – Stage pré-professionnel : outil d'intégration au monde du travail ou réservoir de personnel bon marché ?**

*Texte déposé*

L'entrée dans la vie professionnelle n'est, actuellement, pas chose facile pour une partie des jeunes sortant de l'école obligatoire ou de hautes écoles. Le stage est également un des moyens d'entrer, par exemple, en apprentissage. Il permet de découvrir et de se familiariser à un domaine professionnel et, pour l'employeur d'évaluer les aptitudes d'un.e potentiel.le apprenti.e, par exemple. Il est donc très utile aux deux parties lorsqu'il respecte des conditions d'encadrement et de travail mentionnées ci-dessous.

Malheureusement, certains employeurs ne respectent pas les recommandations existantes, notamment en ce qui concerne les salaires et l'encadrement.

De plus, à l'issue du stage, l'employeur, n'ayant aucune obligation d'engagement, peut reproduire le modèle et donc remplacer durablement du personnel fixe de cette manière. Cette pratique a des effets négatifs évidents sur la qualité du travail fourni et fait vivre une situation de grande précarité à ces stagiaires.

Le Conseil d'Etat, sensible à cette problématique, a édicté en sa qualité d'employeur, une directive entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui prévoit l'obligation de rémunérer presque tout stage volontaire ou obligatoire de plus d'un mois, de limiter leur durée à six mois en principe — voire à un an dans un cas particulier — et d'imposer différentes rémunérations allant de CHF 650.- à CHF 1750.- par mois en fonction des typologies recensées.

Quant à la Commission cantonale tripartite, elle estime qu'un stage permettant une rémunération de faible importance doit avoir :

- une composante de formation ;
- un encadrement ;
- que sa durée doit être limitée et relativement courte — en règle générale pas plus de 6 mois ;
- que le poste occupé par le stagiaire doit être surnuméraire — en ce sens qu'il ne doit pas être nécessaire pour permettre à une entreprise de déployer ses activités.

Malgré ces recommandations, ce type de pratique — absence de salaire ou salaire très faible, pas de composante de formations, etc. — n'est pas une exception dans notre canton et quelques recherches sur internet suffisent pour constater qu'un nombre de places de stages conséquent est en permanence disponible.

Au vu de ce qui précède et de l'explosion du nombre de stage dans notre canton, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

- d'étudier la possibilité de confier un mandat de recherche à une haute école sur la question des stages dans le canton de Vaud ;
- d'étudier l'opportunité d'édicter des règles contraignantes, telles que celles adoptées par le Conseil d'Etat et susmentionnées ou celles existant par exemple, dans les cantons de Neuchâtel<sup>1</sup> ou de Berne<sup>2</sup> ;

---

<sup>1</sup>[https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/commission\\_tripartite/Documents/CTrip/Critères%20définissant%20le%20stage\\_2019.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/commission_tripartite/Documents/CTrip/Critères%20définissant%20le%20stage_2019.pdf)

<sup>2</sup>[https://www.fin.be.ch/fin/fr/index/personal/personalrecht/wdb.assetref/content/dam/documents/FIN/PA/fr/praktikanten\\_verordnung\\_f.pdf](https://www.fin.be.ch/fin/fr/index/personal/personalrecht/wdb.assetref/content/dam/documents/FIN/PA/fr/praktikanten_verordnung_f.pdf)

- d'étudier la possibilité de renforcer les contrôles aléatoires par le Service de l'emploi auprès des employeurs des domaines publics, parapublics et privés ayant recours à des stagiaires ;
- d'envisager une large diffusion d'informations sur les obligations et les recommandations en la matière auprès des employeurs des domaines publics, parapublics et privés faisant appel à des stagiaires.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Muriel Cuendet Schmidt  
et 29 cosignataires*

#### *Développement*

**Mme Muriel Cuendet Schmidt (SOC) :** — L'entrée en formation professionnelle ou dans le monde professionnel se révèle être un véritable parcours du combattant pour une partie des jeunes de notre canton. Et malheureusement, cette situation va probablement s'aggraver en raison de la crise que nous traversons actuellement. En effet, qu'ils soient à la recherche d'un apprentissage ou qu'ils sortent d'études, le passage par un stage est devenu quasiment obligatoire pour les jeunes de notre canton. En soi, cela ne devrait pas être un problème, puisque le stage est un très bon outil d'intégration au monde professionnel, lorsque les conditions d'encadrement, le choix des tâches qui leur sont déléguées et enfin la rémunération respectent les recommandations en vigueur. Malheureusement, certains employeurs profitent de la situation pour utiliser ces jeunes comme une main-d'œuvre bon marché permettant de remplacer du personnel fixe et formé qui coûte plus cher et ce, malgré les recommandations émises par le Conseil d'Etat, par la commission cantonale tripartite ou encore par Insertion Vaud.

Mon postulat a pour but de mettre fin à ces situations et il contient plusieurs propositions pour lutter contre ces abus, comme par exemple le renforcement des contrôles ciblés sur les acteurs concernés. Je me réjouis d'en débattre avec vous en séance de commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**